



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Secrétariat général

DECISION de SUBDELEGATION de SIGNATURE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à saint-Pierre-et-Miquelon

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion

VU l'arrêté interministériel du 13 mars 2012 portant nomination de Monsieur Louis BIANNIC en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

VU l'arrêté préfectoral n°4371 du 1° septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Louis BIANNIC, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

La signature déléguée par le préfet par l'arrêté susvisé est subdéléguée au sein de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans les conditions suivantes :

1. - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, subdélégation de signature est donnée à :

- ◆ **Monsieur Olivier DEGENMANN**, directeur-adjoint,
- ◆ **Monsieur Dominique PUECHBROUSSOU**, secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'activité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'exception :

- des décisions réglementaires de portée générale ;
- des conventions conclues avec les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- des recours devant les juridictions ;
- des correspondances adressées aux élus et aux administrations centrales ;
- des conventions d'utilisation ou baux se rapportant aux biens immobiliers occupés par les services ;
- des décisions de subventions accordées aux collectivités locales ;
- des décisions de subventions à d'autres bénéficiaires dont le montant est supérieur à 300 000 euros.

Dossier suivi par : dominique PUECHBROUSSOU
Tél. : 02 62 30 89 10
Fax : 02 62 30 89 89
Courriel : dominique.puechbroussou@agriculture.gouv.fr

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT – BOULEVARD DE LA PROVIDENCE
97489 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 99 – site : www.reunion.gouv.fr

2. - Dans la limite de leur compétence, subdélégation de signature est donnée à :

• Secrétariat général :

Monsieur Jean-François MOUNIAMA, adjoint au secrétaire général pour tous les actes relevant du secrétariat général

• Service de l'économie agricole et des filières (SEAF) :

Monsieur Richard FEUILLADE, chef du service, pour tous les actes relevant du service

Monsieur Nicolas BROD, chef du pôle « marchés et filières », pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Frédéric FANON, chef du pôle « aides directes, subventions individuelles » pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Sébastien LESAGE, chef du pôle « installation, contrôle des structures, emploi », pour tous les actes relevant du service.

• Service de la formation et du développement (SFD) :

Monsieur Vincent BENNET, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

Madame Christiane DURAND-GASSELIN, adjointe au chef de service, pour tous les actes relevant du service,

Madame Aurélie BRAVIN, chargé des formations scolaires, pour tous les actes relevant du service.

• Service des territoires et de l'innovation (STI) :

Monsieur Yvan LEFEUVRE, chef de service, pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Christophe CASTANIER, chef du pôle « agriculture durable » pour tous les actes relevant du service

Monsieur Nicolas CAMBRONNE, chef du pôle « Europe et financement », pour tous les actes relevant du service.

• Service de l'information statistique et économique (SISE) :

Monsieur Gil CHAULET, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Lionel LEVET, chef de l'unité statistique agricole, pour tous les actes relevant du service.

• Service de l'alimentation (SALIM)

Monsieur Emmanuel FOËX, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Laurent-Xavier DELMOTTE, chef de la Mission d'Enquêtes Vétérinaires et phytosanitaires pour tous les actes relevant du service

Monsieur Patrick GARCIA, chef du pôle « production primaire » pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Aymeric LECOUFFE, chef du pôle « échanges et inspection aux frontières » pour tous les actes relevant du service

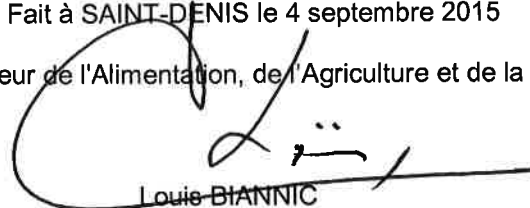
Monsieur BELOT-ARNAUD, responsable de la mission ICPE, pour tous les actes relevant de cette mission,

Madame Frédérique STEIN, adjointe au chef de pôle, pour tous les actes du pôle « sécurité et offre alimentaire ».

3. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Réunion

Fait à SAINT-DENIS le 4 septembre 2015

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Louis BIANNIC